
Extrait des délibérations du district de Boulogne-sur-Mer relatif au séquestre des biens affectés par des titres cléricaux à des prêtres déportés, en annexe de la séance du 12 ventôse an II (2 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait des délibérations du district de Boulogne-sur-Mer relatif au séquestre des biens affectés par des titres cléricaux à des prêtres déportés, en annexe de la séance du 12 ventôse an II (2 mars 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 684-685;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_33001_t1_0684_0000_7

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Il présentait Cobourg et Pitt... et la Montagne !...
 Conspirant, à l'envi, contre notre bonheur;
 Comme un torrent fougueux dévastant la cam-
 [pagne,
 Il nous montrait Marat hâtant notre malheur.

Eloquence jamais ne fut plus séduisante :
 La montagne en trembla, le marbre en fut ému,
 Il peignoit, en pleurant, la Patrie expirante,
 Le crime, avec audace, immolant la vertu.

Quel ascendant, hélas ! l'art dangereux de
 [feindre,
 N'a-t-il pas sur le cœur des sensibles mortels ?
 Mirabeau, trop fameux, sçut long-tems se con-
 [traindre :
 N'a-t-on pas vu la France encenser ses autels.

Qui crut la Liberté prête à faire naufrage;
 Qui voulut la sauver, doit-il trouver la mort ?
 J'ai vu le Nautonnier, poursuivi par l'orage;
 S'avancer vers Scylla, croyant gagner le port.

Mais la nuit se dissipe; un soleil sans nuage,
 Brille : le nautonnier voit le gouffre... frémit...
 Il revire de bord, regagne le rivage,
 Et chante, en l'adorant, le Dieu qui lui sourit.

Ainsi Républicains,, dont la mâle énergie (1)
 Fut toujours la terreur des lâches intrigans;
 Déjoua tant de fois la sombre perfidie,
 S'entrouvroient, sous vos pas, des gouffres
 [effrayans.

Ainsi le Calvados, dont la tête orgueilleuse,
 Sçait affronter la foudre et mépriser les vents;
 Sçait régner, sans effroi, sur la mer orageuse,
 Frémit, et s'agita jusq'en ses fondemens.

Déjà l'astre du jour s'éteint dans le nuage;
 Un silence d'horreur consterne les mortels,
 Des oracles en deuil; ô sinistre présage !
 Peignent la Liberté morte sur ses autels.

Quel est cet ouragan, dont la fougue m'entraîne ?
 L'ordre des éléments se trouble avec fracas;
 La nature, en fureur, rompt-elle sa chaîne ?
 Ciel ! l'Univers va-t-il s'écrouter sous mes pas !

Rome, as-tu ressenti de semblables alarmes ?
 D'un peuple trop crédule on entend cet accent;
 La liberté n'est plus... courons, courons aux
 [armes :
 Vivre libre, ou mourir : tel est notre serment.

Discorde séduisante, éloquence, perfide...
 Tu mugis trop longtems dans le Temple des Loix;
 Dans l'ombre tu cherchois la haine, l'homicide;
 L'orgueil épouvanté t'armoit contre nos droits...

Ce monstre, déchaîné des rives de la Seine;
 Imitoit la vertu, l'attachoit à son fort;
 Prêchoit l'amour du peuple, en renouant sa
 [chaîne
 Pleuroit la Liberté, pour lui donner la mort.

La Liberté. ... grand Dieu ! Peut-elle être vic-
 [time ?
 Si les amis du peuple ont tombé dans l'erreur,
 Si, trompés sur leur sort, ils couroient vers
 [l'abysme,
 Sur le cime du Mont, n'ont-ils pas leur sauveur ?

(1) « Républicains de la commune de Caen. »

Célébrons ta victoire, ô vertu magnanime;
 Du mensonge éperdu déchirant le bandeau,
 L'auguste Vérité triomphante, sublime,
 A nos yeux étonnés, fait briller son flambeau.

Nouvel astre du jour, poursuis donc ta carrière,
 L'homme auroit-il, sans toi, pu sentir sa gran-
 [deur ?
 C'est en l'environnant de toutes tes lumières ?
 Qu'il te devra bien-tôt son salut, son bonheur.

Rends à la Liberté l'innocent qui l'adore, (1)
 (Souvent l'excès d'amour nous conduit à l'er-
 [reur;)
 Ah ! pour elle, il brûloit bien avant son aurore,
 Il est digne, Sénat, d'intéresser ton cœur !!! (2)

Renvoyé au comité d'instruction publique par
 celui des pétitions (3).

VI

[Le distr. de Boulogne-sur-Mer, à la Conv.; 22
 pluv. II] (4)

« Citoyens représentans du peuple,

Nous vous soumettons une question qui vient
 de nous être proposée et sur laquelle nous avons
 pris la délibération dont nous vous faisons pas-
 ser copie cy-jointe. Nous vous prions, Citoyens
 Législateurs, de statuer définitivement sur ces
 objets. »

BELLE (présid.), HÉNIN.

[Extrait des délibérations. Boulogne-sur-Mer, 22
 pluv. II]

Un membre dit que le citoyen Boutoy, agent
 national de la commune de Bourthes, demande
 par sa lettre du 17 pluviôse, si les biens dont on
 a passé des titres cléricaux, en faveur des prêtres
 déportés, doivent être mis sous la main de la
 nation.

Surquoy l'assemblée, considérant que l'usu-
 fruit de ces titres appartenait aux prêtres en fa-
 veur de qui ils étoient passés, et doit par consé-
 quent appartenir à la Nation.

Considérant aussi que c'est une question de
 droit public, sur laquelle il n'appartient point à
 l'administration de prononcer, si les fonds sur
 lesquels les titres étoient affectés appartiennent
 aux titulaires.

Arrêté : 1° Que le séquestre doit être mis pro-
 visoirement sur les biens affectés desdits titres
 pour conserver les droits de la Nation sur l'usu-
 fruit.

(1) « Grand nombre des vrais républicains de
 la commune de Caen, qui, dans tous les temps ont
 été des plus zélés défenseurs de la Liberté et de
 l'égalité, qui, pour elles ont fait les plus grands
 sacrifices. »

(2) Permis d'imprimer par la municip. de Caen,
 le 21 pluv. II. Signé : GACHELOU, BELLENGER, CREVEL,
 BACON (off. mun.).

(3) Mention marginale, datée du 12 vent. et
 signée Bassal.

(4) DIII 361.

2° Que la Convention nationale sera invitée à prononcer sur la question si le fonds des biens affectés de titres cléricaux appartenait ou non aux titulaires.

3° Que copie de la présente délibération sera envoyée au cⁿ Boutoy et qu'il sera écrit dans le jour à la Convention pour luy soumettre la question.

P.c.c. : HÉMIN.

Renvoyé au comité de législation par celui des pétitions (1).

VII

ANNEXE au n° 50

[*La Sté popul. des hameaux de Villevaudé, Montjay et Bordeaux; s.d.*] (2)

« Aux représentants du peuple à la Convention nationale.

Vertueux représentants du peuple souverain, la Société populaire et les citoyens de la ditte commune de Villevaudé, Montigny et Bordeaux, district de Meaux, ont senty vivement les mérites envers la patrie, de ses intrépides défenseurs, à la Vendée, à Toulon, à Landau, au fort Vauban, à la Vendéc, par une longue suite de victoires faites en cette campagne; nos frères d'armes ont exterminé les brigands, ils ont bravé tous les dangers et oublié leurs propres besoins, tant qu'ils ont eu des ennemis à détruire; ailleurs, ils ont fait aussy des prodiges de valeur. Notre ditte Société a provoqué et exécuté une contribution volontaire en leur faveur, elle nous a produit 62 chemises et une somme de 450 liv. Nous venons déposer cette contribution, dignes et courageux représentants, sur l'autel de la patrie avec le regret de n'avoir pu faire mieux, et une somme de 201 liv. que nous avons donnée au chef-lieu de notre canton pour aider à armer et équiper un cavalier pour défendre la patrie, et nous nous referrons à votre justice sur son application. Nous sçavons que nous jouirons par vous de la satisfaction d'avoir coopéré à des secours de vrais patriotes; nous croyons à des citoyens qui s'élevant au-dessus de la nature pour notre défense, et pour lesquels combattre et vaincre est une même chose.

Notre commune, citoyens représentants, a marqué son zèle patriotique dès le commencement de notre heureuse révolution; elle a fourny

au-dessus des réquisitions dans les premières levées pour les armées, et dans celle qui s'est opérée en dernier lieu; la jeunesse qui lui restait a volé aux drapeaux, leur famille et chacun des citoyens du lieu, se sont coalisés avec empressement pour former des gratifications à ces jeunes guerriers de leur chapelle. Notre commune a aussy délibéré de consacrer à la patrie toute la dépouille de sa cy-devant église, l'ayant supprimé, y compris celle de plusieurs chapelles domestiques; le propriétaire avait fait don à notre ci-devant sacristie des calices et ornements qu'ils avoient remis à cctte fin aux officiers municipaux; lorsque le culte religieux existait dans la ci-devant église aujourd'hui temple de la Raison. Les dits officiers municipaux ont été chargés d'aller vous offrir les dittes dépouilles qui composait une masse honnête pour une église de campagne; ils ont en effet accompagné deux commissaires par eux nommés, et nous espérons qu'ils nous en rendrons un compte satisfaisant. Nous avons exécuté par nos dits officiers municipaux l'ordre du district de nous réduire à une cloche seule qui est nécessaire dans les cas d'assemblée préparée, et pour lesquels le battement de caisse dans les trois hameaux mettrait trop de retard. Il est un point de notre mission vers vous, illustres représentants, qui nous a été fortement recommandé de demeurer à votre poste jusqu'à l'affermissement de la République. C'est le vœu général, vous êtes invariable et inébranlable dans le soutien de la plus belle inséparable des constitutions. Vous en avez dressé les loix sur la base de tous les temps, mais base que les abus du despotisme avoient trop fait oublier, elle se renferme dans ces deux mots: le salut du peuple. Oui, le salut du peuple, vray souverain, est la seule loy fondamentale à laquelle toutes celles d'un bon gouvernement doivent se rapporter, et la République une et indivisible, telle que vous l'avez constituée, et dont vous êtes le centre, en tirant les Français de l'esclavage, leur assurant la jouissance de cette mère des loix, le salut du peuple.

Vive la Montagne, et périsse les despotes et les tyrans. Nous désirons, citoyens représentants, l'insertion de notre présente adresse au Bulletin, non que nous voulions tirer gloire du devoir d'humanité et de reconnoissance que notre amour pour la patrie nous a fait remplir, mais pour que nos commettants y lisent que nous avons fait leur offrande.

[*Non signé.*]

(1) Mention marginale, datée du 12 vent., et signée Jay.

(2) C. 202 - 1 - 205 - 27